

|                                     |
|-------------------------------------|
| <b>Date de la convocation</b>       |
| 09/09/2020                          |
| <b>Date d'affichage</b>             |
| 09/09/2020                          |
| <b>Nombre de membres</b>            |
| Afférents au conseil municipal : 15 |
| En exercice : 12                    |
| Votants :                           |

*L'an 2020, le 15 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RADENAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,*

**Présents :** M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUEGAN Manon, M. BREDOLESE Hervé, M. LE CALLONNEC Stéphane

Absents ayant donné procuration : Mme MILETTO Michèle à Mme GICQUEL Claudine, Mme MOUELO Valérie à Mme NOGUES Christelle

Absent : M. DEDIEU Philippe

**Secrétaire de séance : Mme LE GARREC Julie**

Madame Claudine GICQUEL fait lecture du compte rendu de la séance du 25 juin 2020 et monsieur le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal.

Le compte rendu du 25 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

**Objet de la délibération : Marchés d'Assurances (Délib. 2020/09/01)**

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée de la consultation, effectuée sous la forme d'une procédure adaptée, relative au marché de mise en concurrence des contrats d'assurance et précise que la consultation s'est déroulée du 22 avril 2020 au 29 mai 2020 et porte sur 5 lots à savoir : Assurance des dommages aux biens, Assurance des responsabilités, Assurance des véhicules, Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus, Assurance des prestations statutaires.

Il est précisé que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 11 septembre 2020 en présence de madame BOUF LE PIVERT du Cabinet ARIMA Consultants et Associés.

Il est proposé de retenir :

| LOT | DEFINITION               | ATTRIBUTION | CARACTERISTIQUES                        | MONTANT TTC |
|-----|--------------------------|-------------|---|-------------|
| 1   | Domage aux biens         | SMACL       | Formule de base                         | 2 787.86 €  |
| 2   | Responsabilités          | SMACL       | Formule de base                         | 980.04 €    |
| 3   | Véhicules                | GROUPAMA    | Formule de base + bris de machine       | 1 268.71 €  |
| 4   | Protection fonctionnelle | SMACL       | Formule de base                         | 59.96 €     |
| 5   | Prestations statutaires  | GROUPAMA    | Formule de base + IRCANTEC avec charges | 9 303.99 €  |

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition et autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces dossiers.

**Objet de la délibération : Indemnités pour le gardiennage des églises communales (Délib. 2020/09/02)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par circulaire du 27 juillet 2020, monsieur le Ministre de l'Intérieur précise que l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle calculée sur le point d'indice des fonctionnaires.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité de gardiennage des églises communales qui est fixé à **120.97 €** pour 2020.

**Objet de la délibération : Adoption du règlement intérieur (Délib. 2020/09/03)**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales,

l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

**Objet de la délibération : Demande de subventions : Travaux voiries 2021 (Délib. 2020/09/04)**

Le montant de l'enveloppe pour le programme 2021 des travaux de voiries est fixé à **40 000 € H.T.** Les voiries retenues seront arrêtées par la commission compétente.

Les subventions seront sollicitées auprès du conseil départemental au titre du PDIC et de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours pour ces travaux de voirie.

**Objet de la délibération : Vente de terrains : Rue du Moulin à vent (Délib. 2020/09/06)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un permis de construire a été accordé le 10 septembre 2020 à la SCI du Moulin représentée par monsieur Yann CHASLES pour la réalisation d'un entrepôt dans la rue du Moulin à Vent.

Il est proposé de fixer le prix des terrains cadastrés ZB 199 et 200 et respectivement d'une superficie de 1 969 m<sup>2</sup> et 1 000 M<sup>2</sup>.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le prix à **6,00 € le m<sup>2</sup>** et accepte de vendre à la SCI du Moulin représentée par M. Yann CHASLES le terrain cadastré **ZB 200** d'une superficie de **1 000 m<sup>2</sup>** au prix global de **6 000.00 €**.

**Objet de la délibération : PLU MORÉAC (Délib. 2020/09/07)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune de MORÉAC a décidé de la modification n° 4 de son Plan Local d'Urbanisme et que conformément aux dispositions du code de l'urbanisme l'avis des communes limitrophes est sollicité.

Cette modification de droit commun porte sur :

- la fermeture du reliquat de la zone 1AUb "Bodivo",
- la rectification d'une erreur matérielle,
- l'ouverture de la zone 2AUb "Le Guernic",
- La levée d'un emplacement réservé.

Le conseil municipal n'émet pas de remarque particulière à la modification n° 4 du Plan Local d'urbanisme de la commune de MORÉAC.

**Objet de la délibération : Commission communale d'action sociale (Délib. 2020/09/08)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le centre communal d'action sociale a été dissous le 1er janvier 2017 et précise que par délibération n° 2020/05/04b du 28 mai 2020 ont été désignées mesdames Claudine GICQUEL, Michèle MILETTO, Julie LE GARREC et Valérie MOUELO membres du conseil municipal.

Il est proposé de s'inspirer de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles pour la création de la commission communale d'action sociale.

Le conseil municipal :

- fixe les membres de la commission communale d'action sociale à savoir :
  - Membres du conseil municipal : mesdames Claudine GICQUEL, Michèle MILETTO, Julie LE GARREC et Valérie MOUELO ;
  - Membres nommés par le Maire : mesdames Marie-Paule MORICE, Geneviève ALLAIN, Colette GREUGNY, messieurs Kléber LE NORMAND et M. Claude LE JOSSEC ;
- précise que cette commission est constituée pour la durée du mandat.

**Objet de la délibération : Désignation de délégués à la commission communale des impôts directs (Délib. 2020/09/09)**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier en date du 02 juin 2020 du Directeur des services fiscaux relatif à la nomination de commissaires à la commission communale des impôts directs.

Une liste de 24 noms (12 titulaires ainsi que 12 suppléants) doit être dressée par le Conseil Municipal dont 6 titulaires et 6 suppléants seront désignés par les services fiscaux.

Il est précisé que le Maire ou son adjoint délégué assure la présidence de cette commission.

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil Municipal soumet la liste suivante :

- 12 titulaires : M. Jean-Yves LE TARNEC, M. Christophe LE DOUARIN, M. David GICQUEL, M. Bernard GICQUEL, Mme Nicole BOULLÉ, M. Gérard MILETTO, M. Michel JAFFRÉ, M. Jean-Claude GREUGNY, M. Sébastien ROBIC (extérieur de la Commune), M. Jérôme ALLAIN, M. Kléber LE NORMAND et M. Claude LE JOSSEC.

- 12 suppléants: M. Alain PASCO, M. Marcel LORENT, M. Alain LE MAY, M. Joseph-Michel COBIGO, M. Gilbert LÉCUYER. Mme Marie-Paule MORICE, M. Patrice CADIO, M. Gwénael LÉCUYER, M. Cyrille MAHIEUX, M. Christophe RENAUD, Mme Catherine MARQUET et Mme Geneviève ALLAIN.

#### **Objet de la délibération : Commission de contrôle des listes électorales (Délib. 2020/09/10)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) en 2019. Il indique que suite au renouvellement des conseillers municipaux il appartient de nommer les membres de cette commission.

Cette commission sera composée de 3 membres :

. 1 conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau

. 1 Délégué de l'administration désigné par le Préfet

- 1 Délégué du Tribunal de Grande Instance

Après lecture du tableau du conseil municipal, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les conseillers municipaux suivants au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

| <b>Membre titulaire</b> | <b>Membre suppléant</b> |
|-------------------------|-------------------------|
| Mme Michèle MILETTO     | Mme Christelle NOGUES   |

A titre indicatif, Il est proposé :

- M. Alain LE MAY (Titulaire) et Mme Sylvie SAVATTE (Suppléant) au titre de délégué de l'Administration

- M. Jérôme ALLAIN (Titulaire) et M. Claude LE JOSSEC (suppléant) au titre de délégué du TGI.

#### **Objet de la délibération : Régie transports scolaires et photocopies (Délib. 2020/09/11)**

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 10 août 1995 et du 13 avril 2001, instituant les régies de recettes pour le transport scolaire communal et les photocopies ;

Vu la délibération du 29 janvier 2003 décidant le regroupement des deux régies ;

Considérant que le seuil de recouvrement par la trésorerie est de 15 € ;

Il est proposé de modifier la régie transports scolaires et photocopie (identifiée 20502 en trésorerie) pour permettre l'encaissement des montants inférieurs à 15 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide la modification de la régie pour permettre l'encaissement des montants inférieurs à 15 €.

### **INFORMATIONS**

#### **V – VENTE PAR ADJUDICATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 09 décembre 2019 relative à l'acquisition de la maison d'habitation située au 14 rue Anne de Bretagne. Il précise que la vente par adjudication est prévue le 22 septembre 2020 à 10 H00 AU Tribunal Judiciaire de Vannes.

Le conseil communal prend acte que des particuliers étaient intéressés par l'achat de cette habitation et décide de ne pas donner suite à cette acquisition.

#### **XII - DIVERS**

##### **\* LOGEMENT COMMUNAL**

Madame Mourdati ANDHUM va quitter le logement du 12 rue Anne de Bretagne.

##### **\* PERSONNEL**

Par courrier du 18/08/2020, madame Francine LE GODIVES informe la collectivité qu'elle cessera son activité d'aide à la cantine, pour raison personnelle, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Une réflexion est lancée sur la possibilité de palier en interne à son remplacement.

##### **\* VENTE DE MATERIEL**

Il est proposé de mettre en vente les 7 anciennes tables de la cantine ainsi que les 25 tabourets (prix à définir).

##### **\* ACTIVITÉ**

La SARL Les Encas de l'Ouest représentée par monsieur PERRIMOND a commencé son activité depuis le 1<sup>er</sup> août 2020.

**\* SÉCURITÉ**

Les devis de remplacement d'un système d'éclairage de sécurité permettant d'indiquer les cheminements d'évacuation pour le domicile partagé et la salle Saint-Fiacre sont validés. Le coût de ces équipements est respectivement de 895.20 € TTC et 940.80 € TTC.

**\* LOCAL DES CHASSEURS**

Un point est fait sur les travaux d'un carport qu'envisagent de réaliser l'association des chasseurs au Bois de Lambilly.

**\* ARGENT DE POCHE**

Reconduction de l'opération « argent de poche » pour la Toussaint. Les travaux envisagés sont notamment la peinture de la main-courante aux terrains de sports.

**\* REMERCIEMENTS**

Un courrier de remerciement a été adressé par l'équipe du Domicile partagé Alexis LOUER et l'A.D.M.R. pour le soutien lors de la pandémie.

**\* MATINEE CITOYENNE**

Il est proposé de retenir le samedi 24 octobre pour faire appel aux bonnes volontés pour le nettoyage et l'embellissement du cimetière.

**\* ENTRETIEN DIVERS**

Il est également proposé d'organiser une opération d'entretien dans le bois de Lambilly.

**\* ENTRETIEN HAIE**

Bretagne Sud Habitat interviendra dans le courant du dernier trimestre 2020 pour des travaux de taille de haie notamment dans la rue de la Fontaine.

**\* SITE INTERNET**

Il est proposé qu'une rencontre soit organisée avec la société AXES et SITES de Ploërmel qui gère la maintenance du site internet avec messieurs Philippe ALLAIN et Hervé BREDOLESE.

**\* PLAN D'EAU**

Des aménagements sont à prévoir au plan d'eau et notamment la création de parkings donnant dans la rue Anne de Bretagne.

**\* ELECTRICITE**

Monsieur Stéphane LE CALLONNEC soulève le problème de coupure d'électricité la semaine dernière sans en avertir les personnes concernées (notamment les agriculteurs).

**\* NUMEROTATION**

Les numéros des différentes maisons dans les hameaux seront à distribués très rapidement car le recensement se déroulera en 2021 sur la commune et la mise en place de la numérotation facilitera grandement la tâche des agents recenseurs.

**\* CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le 22 octobre 2020 à 20H00. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 35.